



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

Commission Régionale des Compétitions

Procès-Verbal de la réunion téléphonique du Mercredi 29 août 2018

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Gérard CASSEGRAIN, Patrice GRETHEN, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, Jacky THIEBAUT, Xavier HEILLETTE

Championnats Jeunes

Montées-Descentes à l'issue de la saison 2018/2019

(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

La commission régionale des compétitions souhaite préciser que la composition des futurs championnats U18 R1 et U19 R2 détaillée dans les règlements de la phase de transition pourra évoluer en fonction des éventuelles relégations des championnats Nationaux U17 et U19.

R1 U18 – 2 poules de 12 équipes (9 du secteur Lorraine – 9 du secteur Alsace et 6 du secteur Champagne Ardenne)

- Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- Les classés aux 4 premières places du championnat U16 R1 Alsace.
- Les classés 1ers et 2èmes de la poule U18 Excellence 67 du District d'Alsace.
- Le classé 1er de la poule U18 Excellence 68 du District d'Alsace.
- Les équipes engagées dans le championnat U17 Nationaux dans la saison 18/19.

LORRAINE :

Si aucune relégation des championnats U17 et U19 Nationaux

- 6 équipes classées de la position 1 à 6 du championnat U19 R1 Lorraine.
- Les classés premiers des trois poules U19 R2 Lorraine.
*Le meilleur deuxième des trois poules U19 R2 Lorraine en cas d'accession du classé 1^{er} des U19R1 en U19 Nationaux.

Si 1 relégation des championnats U17 et U19 Nationaux

- 5 équipes classées de la position 1 à 5 du championnat U19 R1 Lorraine.
Une accession supplémentaire en cas d'accession du classé 1^{er} des U19R1 en U19 Nationaux.
- Les classés premiers des trois poules U19 R2 Lorraine.

Si 2 relégations des championnats U17 et U19 Nationaux

- 4 équipes classées de la position 1 à 4 du championnat U19 R1 Lorraine.
- Une accession supplémentaire en cas d'accession du classé 1^{er} des U19R1 en U19 Nationaux.
- Les classés premiers des trois poules U19 R2 Lorraine.

Si 3 relégations des championnats U17 et U19 Nationaux

- 3 équipes classées de la position 1 à 3 du championnat U19 R1 Lorraine.
- Une accession supplémentaire en cas d'accession du classé 1^{er} des U19R1 en U19 Nationaux.
- Les classés premiers des trois poules U19 R2 Lorraine.

CHAMPAGNE ARDENNE :

- Le club amateur participant au championnat U 17 Nationaux (les 2 clubs pros non candidats.)
- 3 équipes classées de la position 1 à 3 du championnat U19 R1 Champagne Ardenne.
- Les classés 3^{ème} et 4^{ème} du championnat U17 R1 Champagne Ardenne.

R2 U19 – 3 poules de 12 équipes (12 du secteur Lorraine – 12 du secteur Alsace et 12 du secteur Champagne Ardenne)

- Situation 2019-2020 : 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- 12 équipes classées de la position 1 à 12 du championnat U19 R1 Alsace.

LORRAINE :

Si aucune relégation des championnats U17 et 19 Nationaux

- 6 équipes classées de la position 7 à 12 du championnat U19 R1 Lorraine.
- 6 équipes classées de la position 2 à 3 des trois poules U19 R2 Lorraine.
- *Le meilleur quatrième des trois poules U19 R2 Lorraine en cas d'accession du classé 1^{er} des U19R1 en U19 Nationaux.

Si 1 relégation des championnats U17 et 19 Nationaux

- 6 équipes classées de la position 6 à 11 du championnat U19 R1 Lorraine ou de la position 7 à 12 en cas d'accession du classé 1^{er} des U19R1 en U19 Nationaux.
- 6 équipes classées de la position 2 à 3 des trois poules U19 R2 Lorraine.

Si 2 relégations des championnats U17 et 19 Nationaux

- 6 équipes classées de la position 5 à 10 du championnat U19 R1 Lorraine ou de la position 6 à 11 en cas d'accession du classé 1^{er} des U19R1 en U19 Nationaux.
- 6 équipes classées de la position 2 à 3 des trois poules U19 R2 Lorraine.

Si 3 relégations des championnats U17 et 19 Nationaux

- 6 équipes classées de la position 4 à 9 du championnat U19 R1 Lorraine ou de la position 5 à 10 en cas d'accession du classé 1^{er} des U19R1 en U19 Nationaux.
- 6 équipes classées de la position 2 à 3 des trois poules U19 R2 Lorraine.

CHAMPAGNE ARDENNE :

- 7 équipes classées de la position 4 à 10 du championnat U19 R1 Champagne Ardenne.
- Les classés 1ers, 2èmes des deux poules U19 R2 Champagne Ardenne 2^{ème} phase.
- Le classé meilleur 3^{ème} des deux poules U19 R2 Champagne Ardenne 2^{ème} phase.

Challenge de la sportivité :

La Commission Régionale des Compétitions informe les clubs des championnats régionaux jeunes du secteur lorrain de la non-application du challenge de la sportivité pour départager les éventuelles égalités pour la saison 2018/2019.

Uniformisation de l'application du principe du carton-bleu sur l'ensemble des championnats régionaux jeunes de la Ligue du Grand Est.

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification, par envoi en recommandé à : LGEF - BP 19 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 Champigneulle ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Gérard SEITZ

Le Secrétaire,
Gérard CASSEGRAIN